

URBANISME **-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	R.S.B. SA Chaussée de Liège , 160 B à Marche-en-Famenne
SITUATION DU PROJET	Chaussée de Liège, 160 D à Marche-en-Famenne division 1, section B n°63E, 986B
NATURE DU PROJET	<u>construction de deux auvents de stockage de bois</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	écarts au guide communal d'urbanisme (aire de bâti de grand gabarit de type industrialisé) : - 2.3.8.4. : implantation; - 2.3.8.5. : gabarit; - 2.3.8.9.1. : matériaux;
REFERENCE DOSSIER	PU/2024/039

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/05/2024 au 23/05/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante :
Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

A Marche-en-Famenne, le 2 mai 2024